



Fédération FO de la Métallurgie

9, rue Baudoin 75013 Paris - Tél. : 01 53 94 54 00 - Fax : 01 45 83 78 87 - contact@fo-metaux.fr

Communiqué de Presse



Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

NEGOCIATION SUR LES SALAIRES MINIMA DANS LA BRANCHE DE LA RECUPERATION

Le 4 octobre se sont tenues les négociations sur les salaires minima pour 2019 dans la branche de la récupération.

FO Métall a revendiqué une augmentation de 2,5 %, tout en expliquant que nous souhaitons une augmentation du pouvoir d'achat et pas seulement une augmentation indexée sur l'inflation, et ce surtout au vu des indicateurs économiques qui sont au vert, avec en l'occurrence une augmentation de 6 % des embauches dans la branche.

Après une suspension de séance, la délégation patronale est revenue avec une proposition de 1,9 % d'augmentation de salaire sur l'ensemble de la grille, applicable au 1^{er} janvier 2019.

FO Métall sera signataire et se félicite de cet accord qui va faire augmenter les salaires des salariés de la branche.

Paris, le 4 octobre 2018

Contact :

Nathalie CAPART, Secrétaire Fédérale en charge de la branche de la Récupération, 06 31 36 29 44